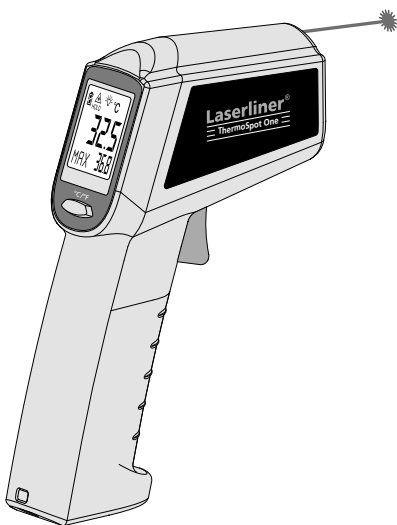


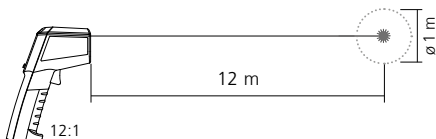
ThermoSpot One



Laser
650 nm



Laser-Focus



DE 02

GB 06

NL 10

DK 14

FR 18

ES 22

IT 26

PL 30

FI 34

PT 38

SE 42

NO 46

TR 50

RU 54

UA 58

CZ 62

EE 66

LV 70

LT 74

RO 78

BG 82

GR 86

Laserliner[®]
Innovation in Tools

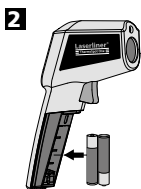
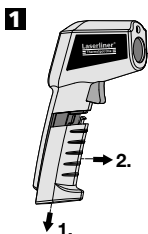
! Lisez entièrement le mode d'emploi et le carnet ci-joint „Remarques supplémentaires et concernant la garantie“ cjointes. Suivez les instructions mentionnées ici. Conservez ces informations et les donner à la personne à laquelle vous remettez le dispositif laser.

Consignes de sécurité générales

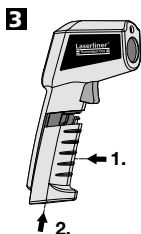


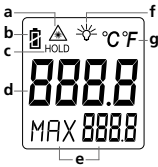
Rayonnement laser!
Ne pas regarder
dans le faisceau!
Appareil à laser de classe 2
< 1 mW · 650 nm
EN 60825-1:2007-10

- Attention : Ne pas regarder le rayon direct ou réfléchi.
- Tenir le laser hors de portée des enfants !
- Ne pas diriger le rayon laser sur des personnes.
- Si le rayonnement laser de la classe 2 touche les yeux, fermez délibérément les yeux et tournez immédiatement la tête loin du rayon.
- Ne pas soumettre l'appareil à une charge mécanique, ni à des températures extrêmes ni à de l'humidité ou à des vibrations importantes.
- Utiliser uniquement l'instrument pour l'emploi prévu dans le cadre des spécifications. Des changements ou modifications sur l'appareil ne sont pas permis, sinon l'autorisation et la spécification de sécurité s'annulent.



Veiller à ce que la polarité soit correcte.

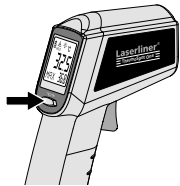




- a Rayon laser activé
- b Charge de la pile
- c Fonction Hold
- d Affichage de la valeur mesurée
- e Valeur maxi. pendant la mesure
- f Eclairage de l'écran d'affichage
- g Unité de mesure °C / °F

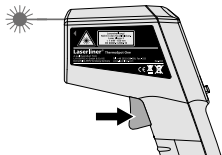
4 °C / °F

Pour régler l'unité de mesure de la température, appuyez sur la touche « °C/°F » jusqu'à ce que le symbole correspondant s'affiche à l'écran.

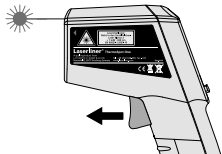


5 Mesure continue / Hold

Pour effectuer une mesure continue, activer le laser (voir illustration) et maintenir la touche appuyée.



Relâcher la touche dès que le laser de visée détecte le point de mesure souhaité. La valeur mesurée est conservée.



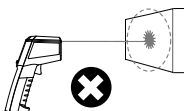
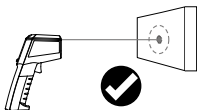
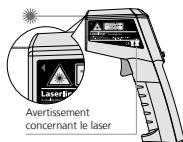
Remarques relatives à la procédure de mesure

Cet instrument de mesure de la température à infrarouge calcule la température sur les surfaces et matériaux les plus divers. La tête manométrique à capteur intégrée reçoit le rayonnement infrarouge que tous les corps émettent en fonction du matériau. Le degré d'émission détermine le degré de ce rayonnement (0 à 1). L'appareil est réglé de manière fixe sur un degré d'émission de 0,95 ce qui est approprié pour la plupart des matières organiques telles que les matières plastiques, la céramique, le bois, le caoutchouc et la roche. Faire attention à ce que la plage de mesure entre l'instrument et la surface ne soit pas exposée à des perturbations (vapeur, gaz, saleté ou verre).

Laser

Le laser sert à viser et à visualiser le point de la mesure infrarouge. La mesure de la température n'a lieu qu'à la surface. Régler la distance de mesure optimale pour le spot de mesure (12:1) de sorte qu'il se trouve entièrement dans l'objet à mesurer.

Sortie du laser



ThermoSpot One

Données techniques	
Sous réserve de modifications techniques. 04.14	
Plage de mesure	-38 °C ... 365 °C (-36,4 °F ... 689 °F)
Précision	± 2,5 °C + 0,05 °C / degré (-38 °C ... 0 °C) ± 2,5 °C (0 °C ... 365 °C) ou ± 2,5 % en fonction de la valeur plus élevée
Optique	12:1 (Écartement de mesure : spot de mesure)
Résolution	0,2 °C
Degré d'émission	0,95
Longueur d'onde du laser	650 nm
Type de laser	Classe 2, < 1 mW
Température de fonctionnement	0 °C ... 50 °C
Température de stockage	-10 °C ... 60 °C
Humidité relative de l'air	20%rH ... 80%rH, sans condensation
Alimentation en courant	2 piles alcalines de 1,5 V (type AAA)
Dimensions (l x h x p)	40 x 155,5 x 113 mm
Poids (piles incluse)	173 g

Réglementation UE et élimination des déchets

L'appareil est conforme à toutes les normes nécessaires pour la libre circulation des marchandises dans l'Union européenne.

Ce produit est un appareil électrique et doit donc faire l'objet d'une collecte et d'une mise au rebut sélectives conformément à la directive européenne sur les anciens appareils électriques et électroniques (directive DEEE).

Autres remarques complémentaires et consignes de sécurité sur www.laserliner.com/info

